

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2018**

Date de la convocation : 07/02/2018  
Date de l'affichage : 19/02/2018  
Date du contrôle de légalité : 14/02/2018

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	21
Nombre de votants :	25

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT

Le treize février deux mil dix-huit à vingt heure trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du Cellier en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe MOREL, Maire.

Étaient présents : Monsieur MOREL Philippe - Monsieur HUET Michel - Monsieur DELAUNAY Benoît - Monsieur DAVID Michaël - Madame MÉNORET Sophie - Monsieur GAUDUCHON Jean-Guy - Madame ORTHION Céline - Madame ÉCOMARD Chantal - Madame LEBRUN Catherine - Madame GROBOIS RENAUD Chantal - Monsieur CORNUAILLE Jean-Noël - Monsieur SABATIER Patrice - Monsieur ROBERT Bertrand François - Monsieur GAZILLE Marc - Monsieur DAVID Jean-Marc - Madame ERMENEUX Alix - Madame BEAULIEU Monique - Madame DESCHATRE Catherine - Monsieur TREHOREL Jean-François - Monsieur PICOUL Loïc - Monsieur HAROUET Gilles

Absents : Madame JOLLIVET Nathalie - Monsieur PICAT Didier - Madame LEPORT Valérie - Monsieur BOURDU Gilles - Monsieur ROBERT Bertrand - Madame LE PENDU Élisabeth

Pouvoirs :

Un pouvoir a été donné de Monsieur PICAT Didier à Madame LEPORT Valérie,  
Un pouvoir a été donné de Madame LEPORT Valérie à Monsieur DELAUNAY Benoît,  
Un pouvoir a été donné de Monsieur BOURDU Gilles à Madame DESCHATRE Catherine,  
Un pouvoir a été donné de Monsieur ROBERT Bertrand à Monsieur PICOUL Loïc,

**N°DEL-2018-1 : Décisions prises par le Maire : n°DEC-2017-27 à 28 et DEC-2018-01**

N° d'ordre	Date de la décision	Contrôle de légalité	Objet de la décision
DEC-2017-27	19/12/17	19/12/17	Décision du Maire de signer le marché relatif à l'acquisition, l'installation, la formation et la maintenance de progiciels (état-civil – recensement militaire et élections), avec la société ARPEGE de Saint Sébastien sur Loire (44), pour un montant de : - acquisition des licences/installation et paramétrage/formation : 9 533,40 € TTC, - coût annuel de maintenance, assistance et support (première année sous garantie) : 1 321,20 € TTC.
DEC-2017-28	22/12/17	26/12/17	Décision du Maire de signer les marchés de travaux relatifs au réaménagement de la salle des élus de la mairie, avec : - la société A.M.H de la Chapelle Heulin, pour l'ajout et la modification de menuiseries, pour un montant de 14 815,57 € TTC, - la société EIFFAGE ENERGIE de Nantes (agence de Cholet), pour les travaux d'électricité et de contrôle des accès et d'intrusion, pour un montant de 7 391,64 € TTC, - la société ISEA de Yffiniac, pour la modification de la programmation des luminaires et des commandes KNX, pour un montant de 720 € TTC.
DEC-2018-01	15/01/17	17/01/18	Décision du Maire de signer la proposition faite par la société S.L.V.I. de Vertou, pour la réalisation d'une mission de recensement et d'audit des installations techniques de chauffage, de rafraîchissement, de production d'eau chaude et de la ventilation des établissements recevant du public de la commune, en vue d'établir un dossier de consultation des entreprises pour la mise en œuvre des contrats de maintenance et d'entretien, et ce pour un coût de 9 400 € HT, soit 11 280 € TTC..

**Arrivée de Madame Nathalie JOLLIVET à 20h42**

### **N°DEL-2018-2 : Contrat de groupe Prévoyance du Centre de Gestion de la Loire-Atlantique**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque prévoyance que va engager le Centre de Gestion en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984,

-prend acte qu'après avoir pris connaissance des garanties et tarifs proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **N°DEL-2018-3 : Extension et réhabilitation du restaurant scolaire et de l'école maternelle - Subvention accordée par la COMPA**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite, auprès de la COMPA, le versement du Fonds de Concours 2017 (150 000 €) et dans un premier temps, le versement d'un acompte, faisant suite au commencement des travaux.

### **N°DEL-2018-4 : Chaudière « Mairie-Médiathèque » - Mise à disposition d'un système de chauffage par la société EFFINSIDE**

Le Conseil Municipal :

POUR :	24
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	2

-autorise M. le Maire à ratifier la proposition de la Société EFFINSIDE concernant le système de chauffage du bâtiment « Mairie-Médiathèque ».

### **N°DEL-2018-5: Extension réhabilitation du restaurant scolaire et de l'école maternelle – avenant n°1 au lot n°5 – Couverture –bardage zinc - étanchéité**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer avec l'entreprise LOIRE ATLANTIQUE TOITURES, l'avenant 1 au lot 5/Couverture et bardage zinc – étanchéité, relative aux travaux d'aménagement du restaurant scolaire et de l'école maternelle, et ce, pour un coût supplémentaire total de 864,29 € HT soit 1 037.15 € TTC, portant ainsi le montant global du lot 5 à 177 306.07 € HT, soit 212 767.28 € TTC.

### **N°DEL-2018-6 : Débat d'Orientation Budgétaires 2018**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur Benoît DELAUNAY, Adjoint aux Finances, prend acte, à l'unanimité, de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2018.

### **N°DEL-2018-7 : Avenant n°2 à la convention fixant les responsabilités sur le temps méridien entre la commune de Le Cellier et l'école privée « Saint Jean Bosco »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-approuve l'avenant n°2 à la convention fixant les responsabilités sur le temps méridien,

-autorise M. le Maire à signer cet avenant avec l'école privée « Saint Jean Bosco ».

**N°DEL-2018-8 : Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018 – Réfection des éclairages sportifs du complexe sportif Charles des Jamonières**

<b>Dépenses</b>	
Postes de dépenses	Montant HT
Mission de maîtrise d'œuvre (honoraires bureau d'études SLVI) Diagnostic – faisabilité (3 500 € HT) 6 % montant HT des travaux pour consultation des entreprises (3 120 €) 2 % du montant HT des travaux pour suivi des travaux (1 040 €)	7 660 €
Travaux (estimation)	52 000 €
Total des dépenses prévisionnelles :	59 660 €
<b>Recettes</b>	
DETR 2018 (59 660 € x 35%)	20 881 €
Participation de la commune :	38 779 €
- autofinancement/emprunt	
Total des recettes prévisionnelles :	59 660 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-décide d'adopter le projet de travaux de réfection des éclairages sportifs du complexe sportif Charles des Jamonières, estimé à 59 660 € HT (étude et travaux), qui sera repris au BP 2018,

-autorise M. le Maire à solliciter une aide financière au titre de la DETR 2018 dans le cadre de cette opération,

-arrête les modalités de financement telles qu'indiquées ci-dessus.

**N°DEL-2018-9 : COMPA – Convention cadre pour l'utilisation des locaux de la médiathèque « Claire Bretécher »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-approuve la convention cadre qui définit les conditions d'utilisation par la COMPA, des locaux de la médiathèque « Claire Bretécher » et les conditions de remboursement des frais engagés par la commune au titre des frais de fonctionnement dudit local accueillant, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le service communautaire de lecture publique,

-autorise M. le Maire à signer cette convention avec la COMPA ainsi que toutes les pièces administratives se rapportant à la présente délibération.

**N°DEL-2018-10 : Composition du Conseil Communautaire : Nouvel Accord Local**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'accord local de répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis de la façon suivante :

- ANCENIS	6 conseillers
- COUFFE	2 conseillers
- INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE	2 conseillers
- JOUE SUR ERDRE	2 conseillers
- LA ROCHE BLANCHE	1 conseiller
- LE CELLIER	3 conseillers
- LE PIN	1 conseiller
- LIGNE	4 conseillers
- LOIREAUXENCE	6 conseillers
- MESANGER	4 conseillers
- MONTRELAIS	1 conseiller

- MOUZEIL	2 conseillers
- OUDON	3 conseillers
- PANNECE	2 conseillers
- POUILLE LES COTEAUX	1 conseiller
- RIAILLE	2 conseillers
- SAINT GEREON	2 conseillers
- TEILLE	2 conseillers
- TRANS SUR ERDRE	1 conseiller
- VAIR-SUR-LOIRE	4 conseillers
- VALLONS-DE-L'ERDRE	6 conseillers

LE CELLIER, le 19 février 2018,  
Le Maire,  
Monsieur Philippe MOREL

